



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2024 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section langues vivantes étrangères: portugais, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Isabel DESMET
Maîtresse de conférences des universités

Académie de PARIS

Vice-Présidente

Mme Olinda PIRES
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Secrétaire général

M. Thomas CAILLIEZ
Professeur agrégé

Académie de PARIS

Membres du jury

Mme Marie-Madeleine FERREIRA-CHARTIER
Professeure agrégée

Académie de PARIS

M. Jean-Paul GIUSTI
Maître de conférences des universités

Académie de LYON

Mme Isabelle LEITE TEIXEIRA
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

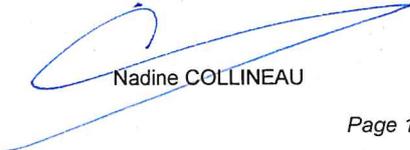
M. Luis RODRIGUES SOBREIRA
Maître de conférences des universités

Académie de LILLE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 09 janvier 2024

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU